



L'avocate et vice-présidente féminine du mouvement pour la Renaissance du Cameroun, Michelle Ndoki, a accusé la Cour de ne pas respecter les procédures relatives à son audience d'habeas corpus.

Michelle Ndoki a comparu devant le tribunal jeudi pour la première fois lorsque ses avocats ont demandé sa libération immédiate, affirmant que son arrestation et sa détention étaient illégales.

Michelle Ndoki a accusé le tribunal d'avoir tenté de tenir une audience sans documents attestant de son arrestation et de sa détention, comme l'exige la déclaration de ses avocats.

Cet éclatement de l'avocat a obligé le tribunal à repousser l'affaire au 25 avril pour que la prison présente sa détention ainsi que son mandat d'arrêt.